



Qu'est-ce qu'Action logement

Le 1 % patronal ou 1 % logement est un dispositif d'aide au logement créé en 1943. Financé par la PEEC, participation des employeurs à l'effort de construction, versée chaque année par les entreprises du secteur privé et du secteur agricole de plus de 50 salariés.

Rôle Action logement

Action Logement gère la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), versée par les entreprises assujetties, dans le but de soutenir ses deux missions principales :

- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.
- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

Accession à la propriété

Devenir propriétaire grâce au **prêt accession**

En proposant un montant d'emprunt élevé à un taux d'intérêt compétitif, Action Logement facilite l'accession à la propriété.

Pour cela, Action logement vous propose une étude de votre projet par un conseiller spécialisé. Ensemble vous recherchez une solution de financement et/ou négociez un financement le plus adapté à votre projet et votre situation auprès d'un réseau de partenaires bancaires et financiers.

Une fois la validation de votre financement faite, il ne reste plus qu'à signer l'offre de prêt.

Louer un bien

Action logement peut vous aider dans votre recherche de logement social, via la **plateforme AL'IN**

Pour vous aider à trouver rapidement une location de courte durée.

Les logements temporaires d'Action Logement ou les partenariats mis en place permettent aux salariés d'accéder rapidement à un **logement pour une durée plus au moins longue** (quelques jours à 2 ans maximum)

Action logement accompagne les jeunes actifs dans la recherche de **colocations** et/ou peut se porter **caution** pour vous ou encore avancer le **versement de votre dépôt de garantie**.

Faire des travaux

Action logement propose un soutien dans la réalisation de **travaux** dans votre logement, cela peut être via :

- Des aides pour l'adaptation du logement au vieillissement, aide à la rénovation énergétique.
- Des prêts pour l'adaptation du logement aux personnes handicapées, l'agrandissement, l'amélioration de la performance du logement ou encore en cas de copropriété dégradée.

Surmonter des difficultés

Vous pouvez bénéficier du **service d'accompagnement social** d'Action logement ou d'aides exceptionnelles comme l'aide préventive exceptionnelle aux impayés de logement suite à la crise sanitaire Covid19 par exemple.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet d'Action logement
<https://www.actionlogement.fr>